



Guide à l'usage des familles Séjour Isola Du 03 au 11 août 2026

8/11 ans -21 places et 12/17 ans -22 places

Madame, Monsieur,

Votre enfant va partir 9 jours en séjour qui se déroulera du 03 au 11 août 2026. Le logement est situé à Isola village, les activités se déroulent entre Isola, Saint Etienne de Tinée et Auron.

Les enfants sont hébergés au centre « Le Foehn » situé sur la commune d'Isola.

Le centre est agréé Jeunesse et Sports n°060731005(DDCSPP).

Situé dans un environnement au calme, ce centre de vacances accueille tout au long de l'année des séjours de groupe.

La résidence propose des chambres confortables de 4 à 6 lits, les sanitaires et les douches sont situés à l'étage.

A disposition :

- Salles d'activité de différentes capacités pour les activités (veillées, grands jeux.)
- Un grand parc arboré pour les activités sportives

Extrait de la charte intercommunale de l'enfance et de la jeunesse

- Développer la socialisation et l'engagement citoyen des enfants et des adolescents
- Faciliter l'accès de tous les publics aux équipements, structures d'accueil, de loisirs, pratiques sportives et culturelles
- Accompagner la fonction éducative des parents
- Favoriser l'équilibre et la santé des enfants

Extrait du projet pédagogique

Le projet vise le développement de la personne dans sa globalité.

- L'enfant est un être unique qui se construit progressivement sur le temps des loisirs en complément de celui vécu à l'école ou dans la famille.
- L'animateur est une personne ressource et référent, il accompagne l'accès à l'autonomie de l'enfant lors des temps où il lui est confié.
- Dans le cadre du séjour les équipes d'encadrement favorisent l'expression, la communication, la créativité et l'autonomie de l'enfant dans le respect des règles.

A/ Nature des activités proposées et conditions de leur mise en œuvre

Les petits déjeuners, sous forme de self et les dîners seront pris dans la salle de restauration ou sur la terrasse du centre.

Les repas sont élaborés sur place par le cuisinier avec des produits frais et locaux.

En fonction des activités, les repas du midi seront pris sous la forme de pique-nique.

Votre enfant participera aux activités suivantes :

*Pour les 8-11 ans :

- Escalade
- Randonnée découverte de la faune et de la flore
- Bootcamp (parcours aventure à obstacles)
- Randonnée aquatique

*Pour les 12- 17 ans :

- Canyoning
- Via Corda
- Randonnée sur 2 jours avec nuit au refuge de Vens

*Activités pour tous :

- Accrobranche
- Piscine
- Bootcamp (parcours aventure à obstacles)
- Base Nautique
- Grands jeux

* Veillées et soirées :

- Veillé contée
- Soirée dansante
- Observation astronomique

Les activités seront proposées ; dans la mesure du possible ; à la carte, notamment pour les veillées. Les enfants auront la possibilité de choisir leur activité, voire de proposer eux-mêmes une activité inédite.

Elles se déroulent en quatre temps : la sensibilisation (affichage, discussion avec le groupe, petite saynète), la préparation (avec le groupe ou par l'animateur), l'animation proprement dite et le temps du rangement (avec les jeunes dans le but de les sensibiliser au respect du matériel).

Peuvent-être également organisés des grands jeux d'intérieur, des activités calmes et des temps « libres ».

B/ Répartition des temps respectifs d'activités et de repos (rythme du séjour)

Pour le bon déroulement de son séjour, nous veillerons à ce que le rythme des journées soit adapté à votre enfant. Ainsi, nous serons particulièrement vigilants sur les points suivants :

- Mise en place d'un petit déjeuner échelonné en fonction des activités prévues.
- Mise en place d'un temps calme après l'activité et avant le repas du soir, dans les salles d'activités, dans les chambres ou à l'extérieur.
- Coucher dans le calme selon l'âge des enfants et leur état de fatigue.
- Il sera demandé aux enfants de participer au débarrassage et au nettoyage des tables dans le cadre d'une intention éducative visant à favoriser leur autonomie et le respect envers le personnel de service.

C/ Modalités de participation des mineurs (règles de vie)

L'objectif du séjour est que votre enfant et ses camarades passent de bonnes vacances. La vie en collectivité appelle le respect de certaines règles qui seront expliquées aux jeunes dès le début du séjour. L'équipe d'animation s'attachera à aborder tous les aspects de la vie en collectivité d'un séjour adolescents et notamment les points suivants en accord avec la législation en vigueur sur le territoire français :

- L'achat et la consommation d'alcool est strictement interdite pour les mineurs.
- La consommation de produits illicites (stupéfiants,) est strictement interdite et soumise à des poursuites judiciaires ;
- La consommation de tabac est interdite en dessous de 16 ans.

En ce qui concerne la consommation de cigarettes nous ajoutons au cadre législatif les règles de fonctionnement suivantes :

- Les jeunes au-delà de 16 ans auront la possibilité de fumer uniquement si une autorisation parentale écrite et signée est fournie au directeur du séjour avant le départ. Un lieu et des temps seront alors définis à cet effet sous contrôle d'un animateur.
- Les jeunes qui arrivent non-fumeurs repartent non-fumeurs.
- Les jeunes qui arrivent fumeurs seront sensibilisés par les animateurs aux conséquences de leur consommation.

Pas de mixité dans les chambres, les douches ou autres espaces intimes.

En cas de non-respect des règles établies, la famille sera immédiatement avisée ainsi que la direction du SIVOM de Villefranche-sur-Mer, des sanctions proportionnelles à la gravité de la faute seront appliquées.

En cas de problèmes de discipline, un rapatriement sera organisé dans les situations suivantes :

- mise en danger d'autrui
- mise en danger de soi
- non-respect des règles de vie
- non-respect des adultes.

Les frais de rapatriement liés au comportement de l'enfant seront à la charge des familles.

Equipe d'animation

L'équipe pédagogique est constituée d'une directrice, d'un directeur adjoint et de cinq animateurs, le taux d'encadrement prévu par les textes est d'un animateur pour 12 enfants.

Le directeur est le premier garant du projet pédagogique il est responsable de l'organisation du séjour. Par ailleurs, il a en charge le lien avec l'organisateur du séjour, le gestionnaire et les familles.

Le directeur encadre et accompagne l'équipe d'animation auprès des enfants.

Maladie - Frais de soins

Si l'état de santé de votre enfant le nécessite (maladie, chute, stress important, etc.), le directeur ou la directrice peut décider de le faire consulter par un médecin. Dans ce cas, le SIVOM de Villefranche-sur-Mer prendra en charge les frais médicaux et vous adressera ensuite un titre de recette correspondant au coût de la consultation et des médicaments. Dès règlement du titre de recette, le SIVOM de Villefranche-sur-Mer vous adressera les feuilles de soins correspondantes pour que vous puissiez demander le remboursement.

Accueil et modalités d'évaluations

A/ Avant le séjour : réunion d'information aux familles

Sera présenté par le directeur du séjour :

*Le programme prévisionnel d'activités qui sera secondairement téléchargeable sur le site du SIVOM de Villefranche-sur-Mer

*Les règles du bien vivre ensemble à respecter lors du séjour

B/ Pendant le séjour

Les réunions quotidiennes auront pour objet d'affiner le planning, d'échanger sur les activités réalisées et à venir et de réguler les différents du quotidien.

C/ En fin de séjour

Organisation d'une réunion bilan avec le groupe par l'équipe d'animation.

D/ Après le séjour

Le service enfance et jeunesse du SIVOM de Villefranche-sur-Mer se rapprochera de vous pour recueillir votre opinion et celle de votre enfant sur l'organisation du séjour.

Informations complémentaires

A/Téléphone-Adresse

L'usage du téléphone sera autorisé uniquement sur les temps définis par l'équipe d'animation.

Les appels téléphoniques sont autorisés de 17h30 à 19h00.

La directrice est joignable au numéro qui vous sera communiqué entre 17h30 et 19h00, sauf en cas d'urgence.

L'usage d'un contrôle parental est encouragé lors du séjour.

Pour les enfants n'ayant pas de téléphone, les parents pourront les appeler sur le portable de la directrice entre **17h30 et 19h00**.

L'adresse du lieu d'hébergement est la suivante :

SEJOUR SIVOM DE VILLEFRANCHE-SUR-MER

NOM- PRENOM DE L'ENFANT

Centre de vacances le Foehn

M2205

06420 ISOLA

B/Visite et accès au centre

Compte tenu de la durée du séjour, il n'y a pas de journée parents prévue. Dans l'intérêt de l'enfant et du groupe, les visites devront avoir un caractère très exceptionnel (événement impondérable de la vie).

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de prévenir le directeur du séjour au moins 48h à l'avance. Vous devrez signer une décharge de responsabilité avant d'aller récupérer votre enfant. Les autorisations téléphonées ne seront pas valables.

C/Le trousseau

Le trousseau envoyé par email par le service enfance et jeunesse du SIVOM de Villefranche-sur-Mer vous permet de préparer au mieux la valise de votre enfant. Attention pas de machine durant le séjour, merci de prévoir le nécessaire de linge pour la totalité du séjour. Attention une valise /sac par enfant maximum. Pour éviter toute perte merci de noter le linge des enfants.

Voyage

Les voyages allers et retours s'effectueront en car de tourisme. Les déplacements pour se rendre sur les lieux d'activités se feront au moyen de mini bus.

Départ :

Lundi 3 août 2026 à Beaulieu-sur-Mer – avenue Fernand Dunan, Baie des fourmis (en face de la sortie du tunnel) :

- Rassemblement à 8 h 00 pour les 12-17 ans
- Rassemblement à 8 h 15 pour les 8-11 ans
- **Départ du bus à 8h30**

Le repas du midi sera fourni et pris au centre.

Retour :

Le mardi 11 août 2026 au même endroit aux alentours de 17h30 ; en fonction du trafic, l'horaire d'arrivée précis vous sera communiqué par SMS.

Argent de poche-Objets de valeurs

Le montant de l'argent de poche est laissé à votre appréciation. Nous vous déconseillons de munir vos enfants d'objets de valeur (bijoux, montre, appareil photo, téléphone portable...) ou de vêtements de marque. Le SIVOM décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant le séjour.

Ce séjour doit permettre échange, rencontre et temps partagés dès lors consoles, tablettes, jeux vidéo sont proscrits.

Consignes sanitaires

Un assistant sanitaire, animateur diplômé AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) est présent sur le séjour.

En cas de problème de santé, quel qu'il soit, nous contacterons un médecin.

Aucun médicament allopathique ou homéopathique ne sera donné sans une ordonnance en cours de validité.

Tous les médicaments accompagnés des ordonnances à jour devront être remis à l'assistant sanitaire le jour du départ.

Dans l'intérêt de votre enfant, nous vous demandons de signaler sur la fiche sanitaire le moindre problème de santé, afin de nous permettre de réagir au mieux et de pouvoir transmettre si besoin ces informations au corps médical (allergies médicamenteuses ou alimentaires, régimes particuliers, opérations antérieures, traitement en cours...).

Assurances

Les enfants et le personnel d'encadrement sont couverts par l'assurance du SIVOM de Villefranche-sur-Mer pour les risques responsabilité civile et dommages corporels quelles que soient les activités pratiquées pendant le séjour. En cas de sinistre, nous effectuons les démarches auprès de notre assureur pour la déclaration (à nous fournir un certificat médical, pour dommages corporels). En revanche il vous incombe de faire les démarches auprès de notre assureur pour le remboursement des frais de santé.

